

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Pierre-Désiré-Joseph Vandermeulen, sergent au 6^e régiment de ligne.

(Voir le N^o 35 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête du 16 avril 1846, le sieur Vandermeulen sollicite la naturalisation ordinaire. Il résulte de l'extrait de son acte de naissance, qu'il est né le 22 janvier 1811, dans la commune de la Madeleine-lez-Lille (France), et qu'il est fils d'Alexandre-Joseph et de Thérèse-Josèphe Eygremonne.

Il conste de l'extrait du registre matricule des sous-officiers du 6^e régiment d'infanterie, que le pétitionnaire a été incorporé, le 1^{er} mai 1830, à la 9^e division d'infanterie, au service des Pays-Bas, comme milicien de la levée de 1830; que le 1^{er} février 1831, il fut incorporé au 8^e régiment d'infanterie belge, par continuation de service; qu'il a successivement continué à servir dans différents régiments; qu'il fut créé caporal le 9 avril 1842, et sergent le 1^{er} juin 1845.

Les autorités consultées déclarent que sa conduite a toujours été bonne et régulière.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 26 février 1848, a pris sa demande en considération par 53 suffrages contre 28.

Le Chev. PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT, Rapporteur.